

CATÉGORIES D'ACTUS

- Actus (13)
- Aménagement (19)
- AquaSud (15)
- J.O (10)
- Medias (23)
 - Vidéos (23)
- Musée de la Préhistoire (2)
- Publications (4)
 - Plaquettes & Brochures (1)
 - Plaquettes - Eaux (1)
 - Rapports d'activités (3)
 - R.A. - Déchets (1)
 - R.A. - Eau (1)
- Rubriques (163)
 - La CCPBS (56)
 - Comptes-rendus du conseil communautaire (43)
 - Les grands projets (10)
 - Sports de glisse (6)
 - Stade (4)
 - Les services (81)
 - Action sociale (4)
 - Aménagement (4)
 - Déchets (27)
 - Eau (6)
 - Economie (10)
 - Environnement (24)
 - Habitat (2)
 - Sport (2)
 - Tourisme (17)
- [Agenda des manifestations](#)
 - [Aguasud](#)
 - [Ateliers - Animations](#)
 - [Conseil communautaire](#)
 - [Permanences](#)
 - [Randonnées](#)

Prise en charge de la destruction des nids de frelons asiatiques

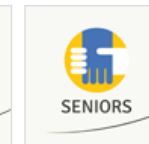
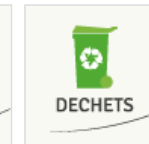


Avec l'arrivée du printemps correspond le réveil du frelon asiatique et surtout de la reine qui profite de cette période pour construire son nid et bâtir la plus grande colonie possible. C'est le moment privilégié pour être vigilant et repérer les nids de cette espèce invasive. Une fois le nid repéré, un professionnel pourra intervenir afin de le détruire. La Communauté de communes du Pays Bigouden Sud a conventionné avec Christophe Buanic et prend en charge les frais d'intervention. Le frelon asiatique ou frelon à pattes jaunes est une espèce invasive introduite en France il y a plus de 10 ans. Se nourrissant à 80%

A télécharger

Télécharger le mode d'emploi pour réaliser un piège [pdf - 156.56 Ko]
[- 1 Octets]


ACCÈS RAPIDE



ARTICLES EN RELATION

Catégorie(s) :

 [Aguasud - Préparez votre inscription](#)

 [Modification du rythme de collecte des ordures ménagères - Collecte 1 semaine sur 2 du 21 octobre au 6 avril](#)

 [Collecte d'amiante pour les particuliers](#)

 [Haliotika inaugure son Hatelier](#)

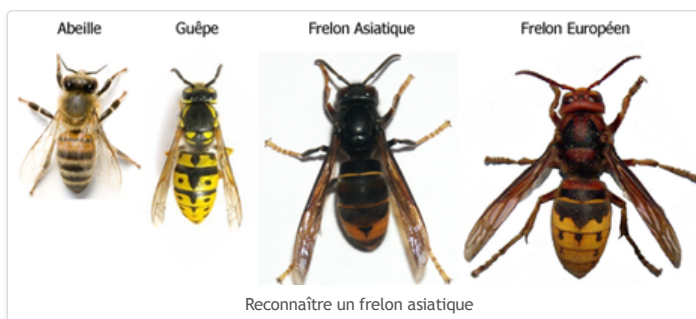
 [Plantes invasives : les reconnaître et adopter le bon comportement](#)

NEWSLETTER

Courriel:

S'abonner

d'abeilles, il constitue une menace pour leur survie. Il est classé depuis 2012 comme « danger sanitaire » au titre du code rural et « espèce exotique envahissante » au titre du code de l'environnement. Ce statut incite les collectivités à la plus grande vigilance et à l'intervention.



Le printemps, saison cruciale pour les frelons asiatiques

Les frelons hibernent l'hiver. Au printemps, les reines sortent de cet état pour construire leur nid. À cette saison, elles sont donc seules, repérables et leur nid est encore petit. C'est le moment le plus opportun pour les détruire avant l'éclosion des œufs et la naissance des ouvrières. Passé les environs de la mi-juin, les reines ne sortent plus du nid. Dans le Pays Bigouden Sud, le premier nid a été trouvé à Combrit le 25 mars.

Quel comportement adopter ?

La première précaution est de faire preuve de vigilance pour repérer les nids. Il s'agit d'être attentif aux allers et venues réguliers. Au printemps, le frelon asiatique se déplace seul (contrairement aux abeilles qui se déplacent en groupe). À l'œil, le frelon asiatique est plus petit, plus sombre qu'un frelon européen. Il est plus orange qu'une guêpe qui est jaune et noire, tout comme le frelon européen. Il fait son nid dans des lieux en hauteur, aérés et abrités de la pluie (entre le toit et la façade par exemple) souvent sur le pignon Est des bâtiments pour être abrité du vent. Il s'installe également dans des abris de jardin s'il y a une ouverture. On le trouve également en terre dans des ronciers par exemple.

Dans tous les cas, ne pas intervenir soi-même. Même si le nid vous paraît petit, sans danger, il ne faut pas le détruire vous-même mais faire appel à un professionnel (coordonnées ci-dessous). Vous pouvez être allergique sans le savoir et donc risquer un accident. Si l'on rentre dans une zone trop proche du frelon, il se sent en danger et son seul réflexe est l'attaque. De plus, le professionnel pourra vous aider à identifier l'insecte, vous donner les bons conseils en attendant son éventuelle venue.

Conseil : compte-rendu
21/03/2019

DERNIERS ARTICLES

[Aguasud - Préparez votre inscription](#)

[Modification du rythme de collecte des ordures ménagères - Collecte 1 semaine sur 2 du 21 octobre au 6 avril](#)

[Collecte d'amiante pour les particuliers](#)

[Haliotika inaugure son Hatelier](#)

[Plantes invasives : les reconnaître et adopter le bon comportement](#)

Conseil : compte-rendu
21/03/2019

Si vous souhaitez réaliser un piège pour les reines, des précautions sont à prendre. Premièrement, il ne faut pas le laisser en permanence car il ne piègera la reine que sur une courte période allant du mois d'avril à mi-juin (variable en fonction des années). Passée cette période, les reines ne sortent plus de leur nid et le piège risque de retenir simplement des « travailleurs » voire d'autres espèces. Il faut respecter la fabrication (cf. mode d'emploi ci-joint). La recette : 1/3 de vin blanc pour repousser les abeilles, 1/3 de sirop, le sucre pour nourrir, 1/3 de bière, le houblon faisant office d'appât. Mettre des cailloux au fond de la bouteille pour éviter la noyade. Couvrir le piège, pour éviter que l'eau pénètre et édulcore la préparation.

-> [Télécharger le mode d'emploi pour réaliser un piège](#)

Une prise en charge de la CCPBS

Si vous détectez la présence d'un nid de frelons asiatiques et uniquement de frelons asiatiques prenez contact avec la CCPBS au 02 98 87 80 58.

La CCPBS travaille sur un dispositif de prise en charge de la destruction des nids.

Categorie(s): [Aménagement](#)

Mot-clef(s): [biodiversité](#) / [destruction](#) / [environnement](#) / [nid frelon asiatique](#) / [pays bigouden](#)

Partager: [!\[\]\(e474458956c9a37fbf9586ddb60a7fa1_img.jpg\)](#) [!\[\]\(4d1d3f2547aeece54bb6babd23f4121b_img.jpg\)](#) [!\[\]\(ec45aa71601db5755c5e2662ad427708_img.jpg\)](#) [!\[\]\(8f6ad92394b094baf6a51f98af6c5abc_img.jpg\)](#) [!\[\]\(f9f9ea03f3583772c68aa68b93940c29_img.jpg\)](#)



Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud

17 Rue Raymonde Folgoas Guillou
29120 Pont-l'Abbé
France

Tél. : +33 (0)2 98 87 14 42

Horaires d'ouverture :

Du lundi au jeudi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h,
le vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h.

CCPBS	Projets	Actualité	Services	Tourisme
Pays bigouden Sud	J.O 2024	Toute l'actualité	Développement économique	Webcams
Conseil communautaire	Programme local de l'habitat	Agenda des manifestations	Action sociale – Emploi	Cartes
Guichet des services		Lettre d'information, newsletter	Petite enfance / jeunesse	Description du territoire
Budget		Photothèque	Déplacements – Transports	Schéma touristique
Marchés publics		Publications communautaires	Habitat – Logement	Office de tourisme communautaire
Services communautaires		Vidéos	Développement touristique	Musée de la Préhistoire Finistérienne
Structures intercommunales			Gestion des déchets	Balades « nature » avec Steven
			Eau et Assainissement	
			Environnement	
			Gestion des espaces naturels	
			Équipements sportifs	

